RÉPUBLIQUE FRANCAISE: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 mars 2025 Par suite d'une convocation en date du 27 février 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 10 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.				
Nombre de conseillers :	Etaient présents: Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES,				
En exercice: 15	Christophe VADON Carole ETTORI Alexandre BAUDET Céline GEORG				
Présents : 9	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article				
Votants: 11	L2121-17 du code général des collectivités territoriales.				
Délibération n° 07_2025	Absents excusés: Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG), André MORARD (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Gaëlle MESSINA				
	Absent : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT				

Objet: VOTE DU CFU 2024 DU BUDGET EAU

Vu le Compte Financier Unique du budget eau de la commune de Minzier,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

COMMUNE DE I	JINZIER M14	- Eau	MINZIER -	CFU - 2024

a Constitution of the Cons	PRÉSENTATION GÉNÉRALES					
	Déter	mination du	résultat cumulé à la fin de l'ex	rcice N		
			investissement	Exploitation	Tota	l cumulé
Recettes Rec	Prévision budgétaire totale	A	256 489,07	118 605,60	375 094,07	
	Recelles réalisées (1)	B	209 760,20	121 644,60	331 604,80	
	Restes á réaliser	C	0,00	9,00	0,00	
Déponsos	Autorisation budgéteire totale	D	366 491,19	148 834,67	515 325,86	VI
	Dépenses réalisées (1)	E	207 344,45	120 887,96	328 212,41	
	Restes à réaliser	F	83 921,00	0,00	83 921,00	
Différences entre les titres et les mandels	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	2 415,75	976,64	3 392,39	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	110 002,12	30 229,67	140 231,79	
Solde (investissement) ou résultet de clôture (explottation)	Excèdent /déficil	G+H	112 417,87	31 206,31	143 624,18	
Ditrérence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	i= C−F	-83 921,00	8,00	-83 921,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	28 496,67	31 206,31	59 703,18	

Sur cette présentation, le doyen de l'assemblée, M. VADON Christophe, demande au conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal valide le CFU 2024 du budget eau tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de la publication le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jérémie COURLET

Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT